

DECISION

N° 270/2024

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
LOIR-ET-CHER
SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES - ENSEIGNEMENT

**OBJET : FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES
TARIF GARDERIE PERI-SCOLAIRE**

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 23/08 03 du 09 novembre 2023, décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Considérant que les tarifs de garderie péri-scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs de la garderie péri-scolaire,
A compter du 1^{er} janvier 2025
Tarifs pour les familles domiciliées dans la COMMUNE et HORS COMMUNE

	TARIF GARDERIE PERI-SCOLAIRE
MENSUELLE (à partir de 14 fois)	42.00 €
1/2 JOURNEE OCCASIONNELLE MATIN OU SOIR* (14 fois maximum) *la garderie fréquentée le matin et le soir sera facturée 2 fois à 3,00 €	3.00 €
Un enfant non récupéré avant 18 h 30 entrainera un supplément de 5,00€	

ARTICLE 2 : les horaires de la garderie péri-scolaire
De 7 h 00 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 29 octobre 2024.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le **15 NOV 2024**

Publié ou notifié le **15 NOV 2024**

Mis en ligne sur le site internet le **15 NOV 2024**

Le Maire,



Jeanny LORGEOUX.